L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 20 JUIN 1850.

Imprimé et publié par
MAGNE & WEISSE.
No. 83, rue de Chartres.

JOURNAL OFFICIEL *de l'Etat, du Conseil-Général, du Conseil de la Première Municipalité, et de la Commission de Liquidation.*

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 20 JUIN.

AVIS aux Assesseurs des Taxes d'Etat.

☞ Les tableaux d'assessement sont prêts à être délivrés, au bureau de ce journal.

LOIS DE 1850.

Les lois passées par la Législature, dans la session de 1850, ont été délivrées à l'Etat. Les personnes qui ont droit à un exemplaire, en qualité de membres du Sénat ou de la Chambre, de juges, greffiers, shérifs ou juges de paix, sont invitées à se présenter au bureau de ce journal, où elles en prendront livraison sur leur reçu.

☞ L'Imprimeur d'Etat prévient aussi le public qu'il a reçu du Secrétaire d'Etat l'autorisation de vendre, pour le compte de l'Etat, les lois de 1850, à raison d'une piastre l'exemplaire broché.

AVIS IMPORTANT.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs et du public en général sur un avis très important du consul de France, inséré dans une autre partie de nos colonnes. Il s'agit de quinze billets de la Banque de France, de cinq cents francs chacun, qui ont été saisis sur les nommés J. B. VILLENAVE et J. E. ARCHEMBAUD à leur arrivée à la Nouvelle-Orléans. Ces billets dont le consul donne les dates, lettres et numéros, proviennent, assure-t-on, d'un vol commis à Bordeaux à l'aide d'un faux par les individus nommés plus haut. Or, ces derniers ayant été arrêtés et les billets de banque, formant une somme de 7,500 francs ayant été livrés au shérif en vertu d'une saisie-arrêt pratiquée à la requête du consul, Villenave et Archembaud ont fait venir à la prison de paroisse où ils sont écroués M. A. BAUDOIN, notaire, et ont déclaré faire donation des susdits billets à M. J. L. TISSOT, avocat, pour services à eux rendus en cette dernière qualité. Le consul de France prévient le public que le paiement des billets, qui sont encore entre les mains du shérif, a été arrêté. Celui qui les négociera ne le fera donc qu'à ses risques et périls.

RÉVISION DU TARIF POSTAL.

Nous sommes heureux de voir que le Congrès s'occupe de la révision du tarif postal. L'expérience a démontré depuis longtemps que la réduction du port des lettres loin de diminuer le chiffre des recettes tendait au contraire à le grossir par suite de l'augmentation du nombre des lettres. Plus la taxe sera amoindrie, plus les moyens de correspondance deviendront accessibles à la classe laborieuse. Un pauvre ouvrier ne saurait sans inconvénient prélever un dîme trop considérable sur le modique produit d'une journée de travail pour affranchir une lettre à la poste. Les impérieuses exigences de la vie de chaque jour empêchent bien des familles de nouer à distance ces douces relations d'amitié et de bons souvenirs que l'écriture perpétue pendant l'absence. On n'ose s'écrire parce qu'on craint de ne pas avoir la pièce d'argent nécessaire pour retirer une lettre. Mais abaissez le tarif, mettez la correspondance ecrite à la portée de toutes les bourses, et le nombre des lettres se multipliera, et personne ne se privera de cette douce consolation d'envoyer un mot, un souvenir, une bonne pensée, un nom, une date à ceux qu'on a eu l'habitude d'entourer d'affections et que le hasard ou les nécessités de l'existence ont conduits dans d'autres climats.

M. Rusk, rapporteur du comité des postes, a présenté au Sénat un bill pour la réduction du tarif postal. D'après ce projet de loi, qui a été préparé avec le plus grand soin, les lettres pesant une demi-once et ne devant pas sortir de 11 mon pas font deux *cents*, si elles sont affranchies d'avance, et quelle que soit d'ailleurs la distance; si elles ne sont pas affranchies d'avance, elles seront soumises à une taxe de cinq *cents*.

Il y aura dans chaque ville une petite poste et les lettres seront portées à domicile moyennant un *cent* payé d'avance.

Les journaux continueront à payer la taxe à laquelle ils sont soumis en ce moment.

Les affiches paieront autant que les lettres.

Le privilège accordé aux membres du Congrès, à certains officiers, etc., d'expédier en franchise, lettres, journaux et documens, sera aboli. Ces frais seront à la charge du gouvernement. Le directeur général demandera au trésor ce qui lui faudra pour couvrir des déficits, dans de certaines limites posées par la loi.

Le projet de loi présenté par le comité est basé sur les données les plus précises. Rien n'y est livré au hasard. Quant à l'abolition de la franchise, rien de plus juste. Pourquoi le département des postes paierait-il indirectement une partie des dépenses du gouvernement? C'est au trésor public à solder les frais de correspondance des membres du Congrès, des officiers, de tous ceux en un mot qui par la nature de leurs services ont besoin du libre usage de la malle-poste. Dans une seule session du Congrès, les documens expédiés dans les différens Etats par les représentans du peuple se sont élevés au poids de 1,340,727 livres, et les lettres au chiffre de 290,000. Sur qui tombent en définitive les frais de transmission? Sur le peuple qui autrement paierait moins cher le port des lettres. Encore une fois, ce n'est pas juste.

La loi fait une différence dans la taxe des lettres, lorsqu'elle est payée d'avance et lorsqu'elle n'est acquittée qu'au lieu de destination. Cette différence est sage et commandée par une bonne politique en ce qu'elle tend à encourager le paiement du port dans le lieu où la lettre est mise à la poste. On sait qu'une grande quantité de lettres restent tous les ans à la poste, personne n'étant venu les réclamer: elles n'en ont pas moins coûté à l'administration ce que coûtent les lettres dont le port est payé! En 1848, il a été renvoyé à Washington un million sept cent mille lettres, non réclamées; ce chiffre s'est élevé en 1849 à deux millions cent mille, et il sera cette année, si la proportion se maintient, de deux millions cinq cent mille! Ce sera donc, d'après un calcul très facile à établir, une perte de plus de *trois cent mille piastres* pour l'administration des postes, sans compter la perte de temps et la peine de renvoyer à Washington tout cet énorme entassement de vieux papier.

CONGRÈS.

SÉNAT, 11 *juin*.— Le bill de compromis est pris en considération. M. Cass répond à M. Benton. Il soutient que la réunion des mesures recommandées par la crainte des treize a pour effet de fortifier chacune de ces mesures. Il dénonce le proviso-Wilmot et condamne le plan de l'administration ainsi que les commentaires approbatifs du journal officiel. Le devoir du Congrès est de donner un gouvernement au Nouveau Mexique et à Utah; sans cela, l'agitation provoquée par la question de l'esclavage ne cessera pas de sitôt. Il y a encore la question des frontières limitrophes du Texas et du Nouveau-Mexique qu'il serait dangereux de laisser ouverte et qu'il est urgent de régler immédiatement.

M. Dayton prend la parole en faveur du plan du président. Le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANS. — La Chambre reprend la délibération sur la question de la Californie.

M. [illegible], du Texas, ouvre le débat, et M. McDowell, de la Virginie, lui succède.

Le speaker appelle le bill de M. Doty pour admettre la Californie et l'amendement de M. Greene, du Missouri, à la 1re section du bill.

L'amendement de M. Greene adoptant la ligne [illegible] dans le compromis du Missouri [36o 30' de latitude Nord] est lu. M. Greene fait quelques observations.

M. [illegible] propose un amendement portant que le territoire situé au Sud du 36e degré 30' de latitude, sera acquis aux propriétaires d'esclaves.

M. Stanton, du Kentucky, propose un amendement portant que les Etats établis au Sud du 36e degré 30' seront admis dans l'Union, avec ou sans l'esclavage, comme le désireront les habitans dans leurs constitutions.

MM. Meade, McWillie et Venable continuent la discussion.

M. Ashman propose de modifier l'amendement de M. Greene de manière à restreindre la ligne du compromis du Missouri à l'Etat de Californie seul.

On propose plusieurs autres amendements, puis la Chambre s'ajourne.

MUTINERIE.—Le brick anglais [illegible], que l'on croyait perdu, vient d'arriver à Portsmouth, Etat de Virginie, après une traversée de quatre-vingt-sept jours. Une partie de l'équipage était en état de mutinerie. A l'arrivée dans le port, le consul anglais s'est présenté à bord avec des soldats de marine et a mis les mutins aux fers.

NOUVELLES PAR LE CANADA.

Le steamer *Canada* est arrivé à Halifax dans la matinée du 11 courant. Les dates de Liverpool reçues par cet arrivage sont du 1er de ce mois.

Les dépêches publiées par les journaux du Nord n'ajoutent presque rien à ce qui a déjà paru dans nos colonnes.

En Angleterre, lord John Russell a obtenu la permission de présenter de nouveau le bill, rejeté par la Chambre des Lords pendant la dernière session, relatif à la validité de l'élection du baron Rotschild pour représenter la ville de Londres à la Chambre des Communes.

Lord Ashley a adressé un mémoire à la Reine demandant que les travaux de la poste soient suspendus le dimanche. Ce mémoire a été approuvé par le cabinet.

Les ministres ont gardé un profond silence sur les relations étrangères du pays. Des notes nombreuses continuent à s'échanger entre le gouvernement de la République française et le cabinet anglais.

On sait déjà que l'ambassadeur russe a quitté Londres.

En France, la loi électorale est toujours le texte de discussions très animées à l'Assemblée législative. Une dépêche précédente que nous avons reproduite a commis une erreur en disant que *tous les amendemens avaient été écartés et que la loi avait été votée*. C'est l'article 2 de la loi qui a été voté sans amendement. Le vote définitif n'est pas encore connu, bien que toutes les probabilités se réunissent en faveur du projet de loi.

THE ISLAND OF CUBA IN 1850—C'est le titre d'un opuscule plein d'intérêt que vient de faire paraître M. THOMAS W. WILSON. La brochure, sortie des presses de *La Patria*, est proprement imprimée et fournit en quelques pages tous les renseignemens nécessaires sur un pays qui touche presque aux bouches du Mississipi et que beaucoup d'Américains connaissent si peu. L'ouvrage de M. Wilson ne peut manquer de recevoir du public un accueil favorable, car indépendamment de l'exactitude des détails et des statistiques, il parait dans un moment où chacun se préoccupe de l'avenir de Cuba.

DOCUMENS PUBLICS—Nous devons à l'obligeance de l'hon. S. W. Downs des documens publics d'un haut intérêt.

NOMINATION.—M. J. Hosford Smith a été nommé par le Président consul des Etats-Unis à Beyrouth.

NOUVELLES MARITIMES—Le steamer de guerre *Saranac* est arrivé à Norfolk le 11 de ce mois, venant de la Havane.

LES VETOS PRÉSIDENTIELS—Le pouvoir du veto a été exercé vingt-cinq fois depuis la création du gouvernement. George Washington, le premier président et le fondateur de la République l'a exercé deux fois; James Madison, quatre; James Monroe, une fois; Andrew Jackson, neuf; John Tyler, quatre; James K. Polk, trois. Le nombre total de lois votées par le Congrès depuis la réunion des premières chambres jusqu'à la fin de l'administration de M. Polk, est d'environ sept mille, de sorte qu'une loi sur deux cents quatre-vingts a été frappée de nullité par le veto ou pouvoir négatif du président.

REVUE MUSICALE.

CHARLES WYNEN.

Le premier concert de ce grand artiste a eu lieu mardi dernier, au Lyceum-Hall, devant un auditoire malheureusement peu nombreux, mais heureusement, composé de presque tous les amateurs distingués de la Nouvelle-Orléans.

Selon nos prévisions, le succès de M. Chs. Wynen a été immense; le public Orléanais a prouvé dans cette occasion qu'il savait apprécier le véritable talent à sa juste valeur, et que, précédé ou non d'une réputation, l'artiste de mérite pouvait compter sur ses suffrages.

Après l'admirable morceau, *la melancolie*, M. Wynen, rappelé avec enthousiasme par les spectateurs émus, a exécuté le *Carnaval de Venise* avec toute la verve que *Vieux-Temps* savait mettre dans ce morceau. Il a dit l'introduction avec un sentiment profond, et les fantaisies sur le Thème avec une originalité comique qui a provoqué le rire jusqu'aux larmes. Chaque phrase arrachait aux spectateurs une nouvelle salve d'applaudissemens, et le désir d'entendre le morceau en entier contenait à peine les frémissemens de satisfaction qui s'élevaient de tous les points de la salle.

Nous l'avons dit et nous le répétons, depuis Vieux-Temps et Sivori, nul violoniste aussi grand que M. Wynen n'a visité notre ville, et considérant l'âge du jeune artiste, nul doute qu'avant peu son talent ne soit l'égal de celui du premier de ces grands musiciens.

Ce que nous admirons le plus dans l'exécution de M. Wynen, c'est la sureté de l'attaque, la justesse de l'intonation, l'ampleur et le velouté du son, la chasteté du style et le sentiment véritable qu'il sait déployer.

Dans le siècle d'exagération où nous vivons, il est beau de voir un artiste demeurer dans les limites de la raison et ne point se traîner à la suite de certains escamoteurs de gloire, il est beau surtout de rester naturel lorsque le monde semble s'estimer que le surnaturel; il est beau de devoir son talent à son inspiration propre sans la chercher dans celle des autres.

Ceci est d'autant plus méritoire que les grands artistes de notre époque retardent plus la marche de l'art, par leurs excentricités, que leur talent ne la fait avancer. Ainsi, *Moschelès*, malgré son génie, est devenu le prétexte de la désastreuse école de piano de *Henry Herz*, *Paganini* a vu surgir par ses traces, une quantité innombrable de violons dansant furieusement sur la quatrième corde; *Listz* nous a valu le genre fantastique, romantique, que l'on devrait nommer fantasmagorique, ou avec plus de raison diabolique.

Un esprit de vertige s'est emparé des musiciens; la mécanique envahit tout, et si cela continue, nous ne tarderons pas à voir la vapeur appliquée aux instrumens comme aux chemins de fer. La difficulté, voilà toute la question; caracoler comme un cabri sur le piano, cabrioler comme Gabriel Ravel sur le violon, tel est le but vers lequel l'art actuel parait tendre invariablement. Oh! Si *Moschelès*, *Paganini*, ou *Listz*, eussent pu se douter que leur talent serait la cause innocente de ce dévergondage, ils eussent brisé leurs instruments. Heureusement au milieu de ce cataclisme musical quelques artistes de valeur protestent courageusement par l'exemple et restent debout comme des phares lumineux sur lesquels les gens de goût dirigent leurs regards.

Chaque fois que nous rencontrons sur notre route un de ces hommes consciencieux, nous lui tendons la main et de notre faible voix nous lui crions courage! courage!

Nous répétons ce mot, mardi soir, à M. Wynen, (qui se trouvait un peu déconcerté de ne voir que trois ou quatre cents personnes dans la salle et une recette à peine suffisante pour payer les frais), ceci est fort bon, nous repondit le spirituel artiste, *seulement cela ne suffit pas pour faire bouillir la marmite*.

Hélas! l'éternelle marmite sera toujours en question, et pour la faire bouillir l'homme de génie devra constamment descendre des hauteurs de la poésie au prosaïsme de la vie matérielle.

Espérons toutefois que M. Wynen ne se laissera point décourager par cet essai peu fructueux et qu'il donnera la chance à notre population dilettante de prendre sa revanche. Ceci serait de la part du public une justice due au talent du violoniste et en même temps une œuvre méritoire. D'après quelques mots échappés aux amis de M. Chs. Wynen nous avons compris que cet artiste venait d'être la victime de la faillite d'une maison de banque de l'Amérique du Sud, dans laquelle il avait déposé une somme de $10,000, fruit d'une excursion artistique au Chili, au Pérou et au Brésil. Si nos suggestion pouvaient être de quelque poids, nous engagerions les amis des arts de la Nouvelle-Orléans à organiser un concert au bénéfice d'un artiste aussi méritant que M. Wynen.

[illegible] DUVERGER.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.—Le général Lopez a comparu [illegible] devant la Cour de District des E-Unis [illegible] a demandé que la prévenu fournit un [illegible] pour répondre de sa comparution devant la cour à la prochaine session. [illegible]

—Francis Humphrey dit Davis, jeune homme [illegible] comparaîtra hier devant le recorder [illegible]

—Charles Brady a [illegible]

VOIES DE FAIT.—Eugène Perkins comparaîtra bientôt devant le recorder [illegible] de voies de fait. Il a été renvoyé devant la 1re Cour de District.

VOL.—L'esclave Johnson été arrêté hier pour vol dans la 2de municipalité. Il s'était introduit dans le domicile de J. C. Smith et s'était emparé d'une montre en or, des bijoux et une somme de $17 en argent. L'examen de Johnson a été renvoyé.

SOURD ET MUET.—Theobald Fritz, sourd et muet, a été traduit hier devant le recorder Caldwell sous la prévention d'avoir commis un vol au préjudice de T. L. McGill.—Fritz a été envoyé devant la 1re cour de district.

—Plusieurs individus accusés d'avoir troublé la paix publique ont comparu hier devant le recorder Génois. Deux d'entre eux ont été condamnés à $5 d'amende.

VOL AVEC EFFRACTION—Il y a quelques jours un vol avec effraction fut commis chez M. Joseph Bianchi, au coin des rues Toulouse et Chartres. Avant-hier quelques-uns des objets soustraits ont été vus entre les mains des nommés Francisco Ray et John Bachet. Ces deux individus ont été aussitôt arrêtés et ont été envoyés par le recorder devant la 1re Cour de District.

PARJURE—Patrick Cosgrove et Michel Barry, accusés de parjure par M. Jesse McEleary, ont comparu hier devant le recorder Caldwell. Cosgrove a été envoyé devant la 1re Cour de district. L'instruction n'est pas terminée en ce qui concerne Barry.

FEUILLETON.

LA VOITURE DU MINISTRE.

Ferdinand G.... est le plus intrépide agioteur du monde connu. Si l'agiotage n'avait pas existé avant lui, il aurait eu l'honneur de l'inventer. La spéculation est son élément, la Bourse est son temple. Hors de là point de salut.

La nature, du reste, a été assez prodigue envers Ferdinand. Elle l'a doué d'une taille avantageuse, d'une physionomie agréable et distinguée.

Quant au moral, il est bon vivant, et aussi honnête qu'on peut l'être dans un certain monde. Sa réputation d'homme d'esprit est solidement établie dans la coulisse, où l'esprit, à la vérité, n'est pas coté très haut. Cependant ses confrères, les promeneurs du passage de l'Opéra, prêtent volontiers l'oreille à sa conversation, quand ils n'ont rien de mieux à faire que de l'écouter.

Ferdinand est observateur. L'agiotage pour lui n'est pas une affaire d'improvisation.—Il n'y a que les niais, dit-il, qui jouent indistinctement à la hausse ou à la baisse, au gré d'un caprice, comme on joue à pile ou face ou sur la rouge ou la noire. Dieu sait, au contraire, à supposer qu'il s'occupe quelquefois des jeux de bourse, quelles ressources de finesse et de perspicacité les spéculateurs ont la prétention de dépenser, jusque dans leurs opérations les plus minimes.

Ferdinand habite les hauteurs de la rue Blanche. Un matin (il y a de cela quelques années), en traversant comme de coutume la rue Lepelletier pour se rendre au passage de l'Opéra, il aperçut, stationnant devant une des maisons d'assez humble apparence, qui depuis ont fait place à des constructions magnifiques, une voiture, qu'à sa forme, à son attelage et à la couleur de la livrée il crut reconnaître pour celle d'un des ministres les plus influents de l'époque.

Ferdinand ne prêta qu'une médiocre attention à cette circonstance. Mais le lendemain, à la même heure, il fut un peu plus intrigué en retrouvant la voiture au même endroit.

Le surlendemain et les jours suivans, même spectacle. Il y avait un mystère là-dessous!

Le ministre en question, jeune encore et d'un aspect fort agréable, jouissait d'une réputation plus ou moins méritée de galanterie. On ne cesse pas toujours d'être homme pour être ministre.

—Il paraît, se dit Ferdinand, que Son Excellence reçoit des audiences particulières tous les matins aux heures où ses collègues en donnent.

Un incident qu'il regarda comme providentiel, ne tarda pas à faire succéder la certitude au soupçon.

Un jour, au moment où la voiture, au fond de laquelle il avait parfaitement reconnu le ministre en personne, allait s'arrêter devant la porte, le concierge qui se trouvait sur le seuil cria au cocher: "Madame est sortie!" et à l'instant même la voiture rebroussa chemin.

Ferdinand se promit d'utiliser cette découverte.

Le lendemain, il se présenta chez le concierge, une pièce de cent sous à la main.

—Vous avez une dame dans votre maison?

—J'en ai deux.

—L'une des deux est jeune?

—Oui. L'autre a la soixantaine.

—Et la jeune se nomme?

—Madame Aubry.

—Mme Aubry! Mais je connais cela! murmura Ferdinand. Une veuve.... jolie.... brune?

—Précisément.

—Et elle reste?

—Au second, la porte à gauche.

Ferdinand gravit lestement les deux étages et sonna à la porte de la jeune veuve.

Un instant après, il était introduit dans un petit salon assez élégant.

—Pourrais-je savoir, monsieur, ce qui me procure l'honneur de votre visite?

—J'ai eu l'avantage de vous voir plusieurs fois dans le monde, madame; j'ai été à même d'apprécier tout ce qu'il y a en vous de tact, de sagacité, de....

—Oh! monsieur, ce n'est pas là ce qu'on vante généralement dans une femme; ce genre de flatterie....

—Je ne vous flatte pas, madame, je parle sérieusement. Assez d'autres sans moi vous diront avec raison que vous êtes jolie, aimable, spirituelle....

—Monsieur....

—Moi, madame, je suis avant tout, vous le savez je crois, l'homme positif. J'ai pris la liberté de me présenter chez vous pour parler affaire, tout prosaïquement.

—Eh! monsieur, je n'entends absolument rien aux affaires!

—Erreur, madame! que faut-il pour opérer avec succès? de l'inspiration, du discernement, une certaine prescience des événemens politiques....

—Justement! La politique et moi nous sommes complètement étrangères l'une à l'autre.

—Je conçois votre réserve, mais permettez moi d'insister.

—Que voulez-vous donc?

—Mon Dieu, rien de plus simple. Je vous propose d'opérer de compte à demi sur la rente.

—Je ne vous comprends pas! A quel propos?

—Dame! pour gagner, apparemment.

—Mais, c'est une folie! Mon revenu, quoique modique, me suffit. Je ne veux rien risquer.

—Soit! Je me chargerai seul du paiement des différences. Au reste, je ne m'engage pas à grand chose, nous jouerons à coup sur.

—Voyons, monsieur, pas d'équivoque! Je ne vous suppose pas l'intention de me mystifier; vous parlez d'ailleurs avec une apparence de conviction qui prouve votre sincérité. Dites moi donc franchement quel avantage vous pouvez entrevoir pour vous dans une association de ce genre.

—Je vous le répète, madame, les affaires de bourse reposent sur des conjectures plus ou moins certaines, sur des renseignemens plus ou moins sûrs; je ne vous demande qu'une chose, la permission de venir causer avec vous tous les jours.

—Ah! c'est beaucoup d'exigence!

—Eh bien! une ou deux fois par semaine. Oh! cinq minutes seulement, de la situation des affaires.

—Des affaires politiques?

—Oui, madame.

—Et vous croyez que mes avis pourront vous être utiles?

—J'en suis sûr.

—En vérité, monsieur, il y a là-dessous une énigme étrange. Je ne serais pas femme si j'étais ennemie du mystère. Votre présence à la table de Mme de V........, aux soirées intimes de M. de C...., me commande de vous considérer comme un galant homme. Combien peut-on gagner à la bourse en un mois?

—Des sommes énormes.

—Combien peut-on y perdre?

—Presque rien!

—Qui donc paie les gagnans?

—Oh! vous ne connaissez pas la coulisse; ce serait trop long à vous expliquer.

—Enfin, d'après votre base d'opérations, car vous n'avez pu supposer que je consentirais à partager le gain sans courir les chances de perte, à quelle somme pourrait s'élever au pis aller notre déficit au bout du mois?

—A mille francs, deux mille francs au plus.

—On peut les risquer.

—Vous acceptez?

—J'en ai bien envie. C'est peut-être le seul moyen de deviner cette charade. Mais vous me garderez le secret?

—Religieusement! Votre confiance ne sera pas trompée!

—Quelle chaleur! vous oubliez que l'impassibilité doit être la première vertu du spéculateur.

—Non, madame, je ne l'oublie pas; et la preuve c'est que Numa demande à l'instant même à Egérie sa première consultation. Dois-je jouer à la hausse ou à la baisse aujourd'hui?

—Est-ce que vous parlez sérieusement?

—Vous le savez bien. Voyons. Hausse ou baisse?

—Va pour la hausse! cela m'est indifférent.

—Il suffit. Je cours à la Bourse.

—Monsieur Ferdinand, vous êtes un original.

Les premières opérations de Ferdinand avaient réussi. On était dans un moment de crise où la rente subissait du jour au lendemain de graves oscillations. Notre spéculateur ne manquait jamais, en mettant le pied dans la rue Lepelletier, de lancer un regard inquiet vers la maison habitée par Mme Aubry, et son front se rembrunissait subitement quand la voiture présidentielle n'était pas à son poste.

Fidèle au système de réserve qu'il s'était imposé, il s'abstenait toujours d'adresser à son associée des questions précises sur les faits du moment, et Mme Aubry, de son côté, lui paraissait mettre également beaucoup de soin à n'avancer jamais un mot qui pût blesser pour l'échec d'une indiscrétion. [illegible] de la conversation se bornait [illegible] à cette alternative: hausse ou baisse! Quant aux motifs qui déterminaient Mme Aubry à préférer l'une à l'autre, ils étaient [illegible]

[illegible]

cinq mille francs. Ferdinand fit consciencieusement deux parts égales. Nous avons dit qu'il était aussi honnête que le permettait sa profession.

Mme Aubry qui, jusqu'à ce moment, n'avait pu se défendre de considérer cette prétendue association comme une plaisanterie indéfiniment prolongée, où comme un prétexte servant à cacher quelque projet mystérieux, Mme Aubry, disons-nous, dut enfin se rendre à l'évidence.

Elle ne fut pourtant pas tellement éblouie par le fruit inespéré de ses opérations fortuites, qu'elle ne considérât comme un devoir d'opposer à Ferdinand toutes les objections que l'étrangeté de sa situation lui suggérait.

—J'ai bien voulu me prêter à votre bizarre fantaisie, un peu par complaisance et beaucoup par curiosité, dit-elle à Ferdinand; mais vous n'espérez pas que j'accepte une part de bénéfices auxquels je n'ai contribué en aucune façon.

—Ah! madame, comment pouvez-vous parler ainsi! s'écria le spéculateur vivement étonné de ces scrupules qu'il trouvait plus qu'exagérés. N'est-ce pas à vous, à vos sages avis, à vos indications si sûres que je suis redevable du succès complet de mes opérations? Ce n'est pas la moitié du bénéfice qui vous appartient légitimement; ce ne sont pas les trois-quarts, c'est la totalité.

Puis se ravisant comme s'il eût fait subitement une découverte:

—Tenez, madame, parlons franchement. Vous feignez de ne pas prendre au sérieux notre association pour avoir un prétexte de la rompre.

—Et quel motif attribueriez-vous à cette prétendue tactique?

—Un motif fort concevable d'ailleurs, et dont je ne puis vous faire un crime.

—Quel motif enfin?

—Eh bien! madame, vous trouvez que votre part est insuffisante pour l'importance de vos services. Mais que ne le disiez-vous! Il y a moyen de s'entendre! Voulez-vous les trois cinquièmes?....

—Ah! monsieur....

—Les deux tiers?....

—En vérité!....

—Mon Dieu! les trois quarts si vous l'exigez absolument.... Vous voyez que je suis rond en affaires.

—Vous êtes fou, monsieur Ferdinand, ou c'est moi qui ai perdu la tête. Voyons, là, sérieusement, me prenez-vous pour une somnambule ou pour une élève de mademoiselle Lenormand?

—Vous savez bien que non, madame!

—Je devrais le croire pourtant. Quelle importance pouvez-vous donc attacher à des paroles en l'air qui n'ont d'autres bases que les impressions du moment, à des conseils donnés au hasard, en riant?

—Mais toujours dictés par la sagesse, par....

—Par!....

—Et par une connaissance approfondie des événemens les plus secrets, les plus imprévus....

—Quand je vous disais que vous m'éleviez au grade de somnambule! Par exemple, votre flatterie n'ira pas jusqu'à me gratifier d'une grande lucidité.

—Laissons cela, madame: somnambulisme, double vue, divination ou autre chose, peu importe: vos moindres indications n'en sont pas moins des oracles pour moi, et le résultat vous prouve que je n'ai pas eu tort d'y avoir pleinement foi.

—Vous me confondez, monsieur.

—Voulez-vous les deux cinquièmes?

—Encore!

—Vous faut-il les trois quarts? Arrêtons nos conventions une fois pour toutes.

—Je m'y perds! Mais, après tout, si c'est un rêve, il n'a rien de désagréable. Ainsi, monsieur, la main sur la conscience, vous croyez que j'ai bien et loyalement gagné la moitié de vos bénéfices?

—Au moins la moitié, je vous le jure! Est-ce que vous vous contentez de la moitié?

—Sans aucun doute.

—Ah! madame, tant de générosité.... Vous me confondez!

—Parlez plus bas, monsieur Ferdinand, parlez plus bas, vous allez me réveiller.

Le mois suivant la spéculation continua de plus belle. Mme Aubry s'était enfin pénétrée de l'esprit de son rôle, et, au lieu de se fier uniquement au hasard, qui pourtant l'avait si bien servie, elle se mit à lire assidûment les journaux, à suivre avec une sollicitude infatigable les séances des chambres, à consulter régulièrement la cote de la bourse, à commenter et à comparer les nouvelles pour se faire une opinion raisonnée et ne rendre ses oracles qu'après les avoir mûrement pesés; en un mot, elle tourna complètement au bas-bleu politique. Dans les salons, au bal, au spectacle, elle répondait aux complimens de ses adorateurs par une question sur les vues secrètes de la Porte-Ottomane, ou sur le plus ou moins de stabilité du ministère espagnol. On attribuait cette bizarrerie, soit à des préoccupations de cœur, soit à une intention bien arrêtée de renoncer aux vanités de ce monde; et ceux qui adoptaient cette seconde interprétation s'étonnaient d'une résolution aussi soudaine, d'une abdication aussi prématurée de la part d'une femme à laquelle son âge et sa beauté promettaient encore un assez grand nombre de belles années.

Quant à Ferdinand, il avait pris le ton raide et dogmatique et le visage majestueusement sombre d'un confident de tragédie. Il était boutonné jusqu'au menton, physiquement et moralement. Il se tenait autant que possible à distance de ses confrères, et ne répondait que du bout des lèvres et par monosyllabes à ceux qui lui adressaient la parole, comme s'il eût craint de laisser échapper un secret d'Etat en ouvrant la bouche.

On avait commencé par rire de cette métamorphose, mais les rieurs avaient été promptement désarmés en présence des succès toujours croissans du ténébreux spéculateur. A la Bourse, le succès amnistie tout, même le ridicule. Que dis-je! il n'y a de ridicule que pour celui qui se ruine.

Or, les inspirations de madame Aubry, toujours religieusement accueillies, étaient de plus en plus heureuses. La liquidation du second mois réalisa un bénéfice presque double de celui du mois précédent. Ferdinand était ravi, madame Aubry commençait à se laisser convaincre et le même de sa profonde capacité financière. Si modeste qu'on soit, il faut bien se rendre à l'évidence.

L'association se perpétuait donc à l'égale satisfaction des deux parties. Ferdinand n'avait pas dérogé un seul instant à la réserve qu'il s'était imposée. Cependant une intimité plus grande s'était forcément établie entre lui et la jeune veuve. La communauté d'intérêts a bien un peu, comme l'aimant, le privilège de rapprocher les distances.

On échangeait, à la manière anglaise, une poignée de main à l'entrée, une poignée de main à la sortie, sans conséquence et sans arrière pensée, comme cela se fait entre amis, et surtout entre associés. Deux mains qui s'étreignent, souvent pour s'égratigner, ne sont-elles pas le symbole classique de la bonne foi?

Mais jamais un propos galant de la part de Ferdinand, si ce n'est de cette galanterie banale qui est le complément obligé de la politesse. Un bouquet quelquefois, mais sans préméditation aucune, et vraisemblablement parce que Mme Aubry était femme, que les fleurs poussent pour les femmes, et que Ferdinand n'aurait su à quelle autre envoyer celles qu'une bouquetière importune lui offrait sur sa route.

Quant à essayer de mettre à profit la familiarité qui régnait entre la jeune veuve et lui, il n'y avait jamais songé, ou si cette pensée lui était venue dans un moment d'oubli, il avait dû la repousser comme une violation morale de domicile, comme une sorte d'abus de confiance, le cœur n'étant pas compris dans l'association.

Aussi la fréquence des visites de plus en plus nombreuses de Ferdinand n'avait-elle soulevé aucune objection de la part de sa zélée conseillère. Les événemens se pressaient avec tant de rapidité qu'on ne pouvait se voir, se consulter trop souvent. L'intrépide spéculateur se présentait à tout instant, sauf aux heures où la voiture ministérielle lui barrait le passage.

Un jour, le bruit se répandit à la bourse que le cabinet devait prendre le jour même une résolution décisive dans une question de la plus haute gravité. Ferdinand se dirigea en toute hâte vers la rue Lepelletier, non pour demander indiscrètement si telle résolution était arrêtée d'une manière certaine: nous avons dit qu'il ne commettait jamais de pareilles gaucheries; mais pour poser simplement à l'oracle l'invariable question: "La hausse, ou la baisse?"

—Où va monsieur? lui demanda le concierge au moment où il franchissait le seuil.

—Vous le savez bien, chez madame Aubry.

—C'est parce que je m'en doutais que je me suis permis d'arrêter monsieur. Mme Aubry n'est pas chez elle.

—Elle est sortie?

—Elle est partie pour sa campagne.

—Quoi! sans m'avoir averti? Et quand donc? Il doit y avoir une heure tout au plus?

—Elle est partie hier au soir.

—Hier? c'est impossible! La voiture était encore devant la porte ce matin.

—Quelle voiture?

—Eh! parbleu! la voiture du ministre.

—La voiture du ministre? Eh bien! qu'est-ce que cela prouve?

—Cela prouve qu'il était chez Mme Aubry, il y a quelques heures, et il n'est pas vraisemblable qu'il fût seul.

—Chez Mme Aubry?.... Mais il ne la connaît pas! il ne l'a jamais vue!

—Qui donc vient-il voir si souvent ici?

—Sa mère.

—Quoi! il la visite tous les jours?

—Plutôt deux fois qu'une quand elle est malade, et la pauvre bonne femme [illegible] que temps, l'est plus souvent [illegible]

Ferdinand était confondu, [illegible] spéculations mystérieuses [illegible] bâties, n'avaient été que le résultat du [illegible] compte, Mme Aubry était, sans le savoir, une amazone [illegible]. Il fit quelques pas pour s'éloigner, mais une inspiration soudaine lui vint à l'esprit:

—Pourriez-vous m'indiquer la campagne de Mme Aubry?

—A Ville-d'Avray, rue de l'Eglise. Une maison superbe qu'elle vient d'acheter avec une partie [illegible]

[illegible]

EMILE PAGÈS.

COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

MERCREDI SOIR, 19 JUIN 1850.

La demande de coton a été active; les ventes de la journée s'élèvent à 5,000 balles à des prix meilleurs—Middling, 12⅜ @ 12⅝ cts—Good-middling, 12¾ @ 12⅞ cts la liv. Les acheteurs anglais et espagnols se sont montrés sur le marché.

Les transactions de sucre et mélasses se font toujours par petits lots aux anciens prix.

Le marché à la farine est lourd, cependant les cours n'ont pas beaucoup varié. Environ 3,500 sacs de maïs ont été vendus de 70 @ 75 cts le boisseau.

Les provisions n'ont pas varié; le mess porc se vend $11 50. La graisse, 1re qualité, se vend 7⅛ cts la liv. en barils.

Le whiskey se vend 23 à 23½ cts le gallon rectifié.

Le change est le même.

Le fret est lourd.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

—EXPÉDIÉS.—

Steamship Maria Burt, Young, pr Galveston.
Navire Englan, Cubbou, pr Liverpool.
Miltiades, Kerr, pr Liverpool.
Goelette E H Seiper, Harrison, pr Grand Caillou.
Ella Seinerbeck, pr Pensacola.
Aurelia, Hanson, pr Pensacola.
Powhattan, Caro, pr Pensacola.
Emma, Page, pr Chagres.
Wm R Pettes, Saunders, pr St Marks.
Visitor, Wilson, pr le Rio Grande.
Hornet, Gammon, pr Indianola.

—ARRIVÉS.—

Barque Cesare, Gandolfo, de Marseille.
Brick Sarah Elizabeth, Thompson, Thomaston.
Alida, Fales, de Boston.
Goelette H A Barling, Gault, de Baltimore.

—STEAMERS.—

Rockaway, Davis, de Shreveport.
Bunker Hill No 3, Miller, de Louisville.
Alex Scott, Sturgeon, de Louisville.
Fashion, Martin, de la Côte.
F M Streck, Streck, de Lafourche.
Hecla, Key, de Grand Ecore.

—MEMORANDA.—

NEW-YORK, 10 juin.—Arrivé, navire Lehigh, Steart, de la Nlle-Orléans.
CHARLESTON, 13 juin—Arrivé Creed, Frisbey, de la Nlle-Orléans.

STEAMERS DE L'ATLANTIQUE.

[DE LIVERPOOL.]
Cambria, pour New York, ... le 1 Juin
[D'AMERIQUE.]
Cambria, de New-York, ... le 2 Juillet

Vente par colis de marchandises sèches.

☞ Nous appelons l'attention des marchands de la ville et de la campagne à la vente par catalogue d'un magnifique assortiment de marchandises sèches qui sera faite aujourd'hui à 10 heures, par F. H. Letupain, à son magasin d'encan, No. 8, rue du Canal.

☞ La barque CESARE, capt. Gandolfo, venue de Marseille, est en déchargement vis-à-vis de la rue Domaine. Les consignataires sont priés de faire leurs entrées en douane et venir recevoir leurs marchandises sur la Levée, dans les cinq jours de cette date, faute de quoi elles seront envoyées dans les magasins de la douane à leurs frais et risques.
20jn — P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

☞ Le capitaine et les consignataires de la barque CESARE, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage de la dite barque.
20jn — P. LONGIS, 47, Vieille Levée.

Mairie de la Nlle-Orléans.

le 19 juin 1850.

CONFORMÉMENT à une résolution du Conseil de la Municipalité No Un, adoptée à la séance du 11 juin 1850—Avis est par le présent donné que dans non moins de dix jours à partir de la première publication du présent avis, le Conseil de la municipalité agira sur la question dont il est fait mention dans la dite résolution, savoir, le revêtement en coquilles de la rue Bienville à partir de la rue Claiborne au Chemin de la Métairie, le tout conformément à l'acte législatif du 3 avril 1832, qui règle l'ouverture des rues, etc., dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ainsi que l'acte supplémentaire, approuvé le 3 mai 1847.
20 juin — A. D. CROSSMAN, Maire.

LE soussigné donne avis à ses amis et au public qu'il [illegible] d'ouvrir, au No 26 rue Poydras, son bureau de COMMISSION et de COURTAGE en gros, pour la vente de farine, bœuf, graisse, porc et maïs, ainsi que tous autres produits de l'Ouest en général. Il recevra des ordres tous les jours, de 8 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.
20 juin—3 — L. G. SEGURA.

A LOUER à partir du 1er juillet.—Un magasin en briques à trois étages, situé encoignure Hôpital et Gallatin.
S'adresser à — EDWARD SHIFF,
20 juin—3(pe)☞ — No 78, rue du Canal.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre par le soussigné:
60 barriques vin rouge St Seurin Médoc.
75 barils vin blanc Haut Sauterne, ainsi qu'un assortiment général de vins, liqueurs, fruits en boîtes, eau de vie française de qualité supérieure et de différentes marques.
20jn — X. LAMBERT, 62, rue des Magasins.

Dix piastres de récompense.

PARTI marron de chez son maître le 8 avril dernier, le nègre créole EUGÈNE, âgé d'environ 35 ans, teint jaune, taille de 5 pieds 6 ou 7 pouces, mince, les épaules larges, et légèrement arrondies, parlant créole et anglais, bégayant un peu; il a les yeux rouges et l'air sournois. Il était généralement employé dans les presses à coton ou au déchargement des steamboats.

La récompense ci-dessus sera payée à quiconque le ramènera chez son maître ou fournira les moyens de le faire arrêter.
20 juin — X. LAMBERT, 62, rue des Magasins.

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES NOUVEAU PROCÉDÉ

Au moyen duquel on peut obtenir des eaux supérieures à celles que l'on a fabriquées jusqu'à ce jour.

LE seul mérite de l'Eau de Seltz particulièrement consiste à tenir en dissolution la plus grande quantité possible de gaz acide carbonique: ce résultat ne peut s'obtenir que par une forte pression du gaz contre l'eau: on a employé pour produire cet effet des appareils d'une grande complication et par cela même difficiles à faire fonctionner, dont le fini ne permettait pas de pousser l'opération au delà d'une certaine limite, limite trop restreinte. De là vient que bien des personnes se plaignent que les eaux ne sont pas piquantes et que presque toujours il faut prendre, pour déboucher les bouteilles, une trop grande peine. Le gaz doit être en très grand excès, pour qu'il puisse chasser vivement le bouchon aussitôt qu'on coupe la lien qui le retient à la bouteille et que même il projète une portion du liquide au dehors.

C'est ce résultat que jusqu'à présent on n'avait pas obtenu sans de grandes difficultés et que l'on obtient au moyen d'un nouveau système de machine dont la simplicité ajoute à la force, qui permet au soussigné de fabriquer des eaux de première qualité et d'assurer au public qu'il trouvera chez lui constamment des eaux minérales artificielles gazeuses en grandes et demi-bouteilles.
4 mai — L. PINAC, Pharmacien, Encoignure Dauphine et d'Orléans.

BON MARCHÉ!

LES soussignés ont l'honneur d'appeler l'attention des acheteurs de la ville et de la campagne sur les articles suivants qu'ils vendront en gros et en détail à des prix les plus réduits possibles:
20 caisses et balles jaconats anglais,
4 do do do français,
300 pièces rideaux brodés très riches,
1000 do mousseline unie et façonnée, qualités assorties,
3000 do brin coton, [illegible]
1200 douzaines mouchoirs batiste, [illegible]
1000 pièces mouchoirs [illegible]
[illegible]

Avis important.

Consulat de France à la Nouvelle-Orléans.

LE SOUSSIGNÉ, Consul de la République Française à la Nouvelle-Orléans, prévient le public de ne point accepter en paiement ou négocier les quinze billets de la Banque de France, de *cinq cents francs chacun*, portant les dates, lettres et numéros ci-dessous énumérés.

Paris—11 mars	1847—(N.	34)—(698)	
" — 5 septembre	1844—(W.	30)—(364)	
" —11 mars	1847—(V.	34)—(378)	
" — 5 septembre	1844—(C.	30)—(373)	
" —27 novembre	1845—(Y.	32)—(226)	
" —11 mars	1847—(U.	34)—(687)	
" —26 février	1846—(R.	29)—(338)	
" —11 mars	1847—(V.	34)—(694)	
" —27 novembre	1845—(M.	32)—(361)	
" —11 mars	1847—(X.	34)—(42)	
" — 5 septembre	1844—(O.	30)—(962)	
" —28 mai	1846—(C.	31)—(151)	
" —11 mars	1847—(Z.	34)—(290)	
" —28 mai	1846—(L.	31)—(740)	
" — 5 septembre	1844—(A.	30)—(176)	

Ces billets ont été saisis sur les nommés *J. B. Villenave* et *J. E. Archembaud* à leur arrivée à la Nouvelle-Orléans, (ainsi que le constatent les retours du Marshall des Etats-Unis et du shérif de la paroisse d'Orléans) et proviennent d'un vol commis à l'aide d'un faux, le 15 mars 1850, à Bordeaux, par les dits *Villenave* et *Archembaud*, ainsi que cela résulte d'un *mandat d'arrêt* délivré par l'autorité compétente française et transmis au soussigné par le ministre des affaires étrangères de la République.

Par acte par devant Amédée Antime Baudoin, notaire public, fait et passé à la prison de paroisse de cette ville, le 19 juin 1850, les dits Archembaud et Villenave ont fait *donation* des dits billets de banque formant une somme de 7,500 francs, aujourd'hui dans les mains du shérif de la paroisse d'Orléans en vertu de la saisie-arrêt qui en a été faite à la requête du soussigné par la 3me Cour de District, à M. *Jean Louis Tissot*, avocat de cette paroisse, en considération des importants services à eux rendus en sa qualité d'avocat et de conseil.

La note des billets ci-dessus énumérés a été transmise par le soussigné à qui de droit; et le paiement en sera arrêté. Le public est en conséquence prévenu, *avant la sortie des dits billets des mains du shérif de la paroisse d'Orléans*, que ceux qui les prendraient en paiement ou les négocieraient, le ferait à leurs risques et périls.

Le soussigné transmet aujourd'hui même le présent avis à *tous ses collègues*, avec invitation de lui donner la plus grande publicité.

Nouvelle-Orléans, le 19 juin 1850.
20jn — AIMÉ ROGER.

A LOUER—Un bureau au 2e étage, ayant balcon sur la façade, situé au No 13, rue Bienville.
Possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à — A. COUTIN & RANSON,
18jn — 13, Bienville.

SAUCISSES en déchargement—2 barils saucisses de St-Louis, 1re qualité, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
18jn — 13, Bienville.

PRUNES SÈCHES en jarres—10 caisses prunes sèches reçues par les derniers arrivages de Bordeaux, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
18jn — 13, Bienville.

A VENDRE en magasin—Vin rouge en barriques et en caisses; vin blanc en barils et en caisses, qualités supérieures; eau de vie de Raoul de 1,880 et 1840 en ¼ et en ½ pipes, à vendre par
A. COUTIN & RANSON,
18jn — 13, Bienville.

SARDINES A L'HUILE—2,500 demi boîtes sardines à l'huile de la marque bien connue B. Guilloux, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
18jn—6f — No 90 rue St-Louis.

EAU DE-VIE—30 ¼ pipes cognac Aug. Navarreux, 4e preuve,
15 ¼ pipes cognac fine Champagne E. Gounty, 1830 1re preuve.
25 ¼ et ½ pipes cognac fine Champagne George Maurice, 1810, 1re preuve, à vendre par
AUGUSTE MOLIER,
18jn—6f — 90, rue St Louis.

VIN en caisses—20 caisses Château Lafitte, 30 do Château Margaux, 15 do vin blanc, en magasin et à vendre par — P. LONGIS,
17juin — 47, rue Vieille Levée.

VINS EN BARRIQUES—10 barriques vin rouge en magasin et à vendre par
P. LONGIS,
17juin — 47 Vieille Levée.

VIN de famille—10 barriques, en magasin et à vendre par — P. LONGIS,
17juin — 47, Vieille Levée.

COGNAC—4 quarts cognac, en magasin et à vendre par — P. LONGIS,
17juin — 47, rue Vieille Levée.

A VENDRE en débarquement du navire espagnol Landora, venant directement de Malaga, 300 demi boîtes raisins secs de Malaga en couches layers en parfait état et de qualité supérieure.
LOREILHE & CO.
17juin — Enc. Royale et Douane.

GELÉE DE GUYAVE—En boîtes et demi boîtes de nouvelle importation.
A vendre par — LOREILHE & Co.
17juin — Encoignure Royale et Douane.

A VENDRE en débarquement du navire Oscar, de Bordeaux.—30 barriques vin St-Julien de Gauthe.
17juin — LOREILHE & Co, Encoignure Royale et Douane.

PRUNES SÈCHES—10 caisses de diverses dimensions,
A vendre par — LOREILHE & Co.
17juin — Encoignure Royale et Douane.

CHAMPAGNE CORDON ROUGE—200 paniers en bouteilles et demi bouteilles de MM. Lanson, père et fils, de Reims, à vendre par
LOREILHE & Co,
17 juin — Encoignure Royale et Douane.

NAVIRE Oscar, de Bordeaux—10 demi pipes cognac Mre Castillon 1825, à vendre par bouchons, &c. — THOMAS PINET & Co,
7 juin — 123, rue Royale.

Marchandises sèches.

C. M. SIMPSON vient de recevoir et offre en vente, à son magasin, No. 50, rue Canal, un grand et bel assortiment de marchandises sèches et fantaisie de la dernière mode, ainsi qu'à l'usage des plantations.

ROBES—Albertines nouveau genre, très riches.
Bareges dessins de Paris do.
Grenadines nouveau genre.
Un grand lot de bareges à bon marché.
Organdis français, mousselines, jaconats.
Batiste, linons et un grand lot de mousseline à bas prix, de l'encan.
Parapluies français et ombrelles.

TOILES—Toile d'Irlande, des premières manufactures, et garantie fil. Linons et batiste. Une grande variété mouchoirs batiste. Toile à draps, un grand assortiment de marchandises de fonds; le tout à vendre à bas prix pour du comptant.
20 mai—

VINS—40 quarts de pipe vieux vin d'Oporto. 10 quarts do vin de Catalogne, 20 caisses vieux vin de Sherry. 2 quarts de pipe véritable Madère, à vendre par — P. CUSACHS,
13 juin — Encoignure Condé et St-Philippe.

HUILE PALMA CHRISTY—10 barils huile de Palma Christy très blanche, No 1, nouvellement reçue et à vendre par — P. CUSACHS,
13 juin — Encoignure Condé et St Philippe.

BOUCHONS—10 balles de 15 milliers bouchons pointus supérieurs;
4 balles de 10 milliers de fins pour eau gazeuses;
20 do 15 do de réguliers pour vin;
10 do 15 do do pour demi bouteilles, à vendre par — P. CUSACHS,
13 juin — Encoignure Condé et St Philippe.

BOUTEILLES—10 grosses grandes bouteilles à bierre; 50 grosses petites bouteilles à Madère, à vendre par — P. CUSACHS,
13 juin — Encoignure Condé et St-Philippe.

MIEL—15 barils miel d'abeille de la Havane, à vendre par — P. CUSACHS,
13 juin — Encoignure Condé et St-Philippe.

PAPIER A ENVELOPPE—1000 rames papier grand format, en débarquement du navire Devonshire, à vendre par
BERNARD TURPIN,
13 juin—3 — No 20 rue de la Vieille Levée.

CARABINES A HUIT COUPS DE COLT—2 caisses carabines à huit coups, de Colt, reçues et à vendre par — BERNARD TURPIN,
13 juin—3 — No 20 rue de la Vieille Levée.

PAPIER POUR NOTAIRES—3 caisses papier record pur fil, à vendre par
BERNARD TURPIN,
13 juin—3 — No 20 rue de la Vieille Levée.

BARRES ET CERCLES EN FER, en déchargement du navire Florida, de Liverpool, et à vendre à bas prix et en lots à la convenance des acheteurs.
180 paquets cercles en fer anglais des diamètres suivants 3⁄8, 7⁄16, ½, 5⁄8.
4649 barres fer anglais comme suit:
315 barres ¾; 140 do 7⁄8; 56 do 1; 39 do 1 1⁄4; 26 do 1 ½; 220 do 5⁄8 carré, 309 do ¾; 184 do 7⁄8; 45 do 1; 28 do 1 ¼; 212 do 1 1⁄2x3⁄8; 93 do 1 1⁄8x7⁄16, 77 do 1 3⁄8x1⁄2; 140 do 1 1⁄4x1 1⁄4; 579 do 1 1⁄2x3⁄8; 70 do 9⁄16x1 1⁄4; 434 do 1 1⁄4x1 1⁄2; 127 do 1 3⁄8x1⁄4; 89 do 1 3⁄8x3⁄8; 64 do 1 3 3⁄8x7⁄16; 60 do 1 3⁄8x1⁄2; 116 do 1 1⁄2x1 1⁄4; 160 do 1 1⁄2x3⁄8; 180 do 1 1⁄2x1⁄2; 46 do 1 1⁄2x5⁄8; 104 do 1 3⁄4x1⁄4; 409 do 1 3⁄4x1⁄4; 50 do 1 3⁄4x1⁄2; 226 do 1 3⁄4x5⁄8; 102 do 1 3⁄4x3⁄4; 55 do 2x3⁄8; 85 do 2x1⁄2; 36 do 2x5⁄8; 51 do 2 1⁄2x3⁄8; 34 do 2 1⁄2x1⁄2.
13jn — DUFOUR, WILLIAMSON & Co, 35, rue Natchez.

A VENDRE—3,000 bouteilles et demi-bouteilles vides de différentes formes. S'adresser No 43, rue Bienville. — 7 mai☞

Vin Blanc en Demi-barriques.

50 ½ barriques vin blanc St-Sauterne vieux
50 do do do St-Barsac, do.
25 do do Sauterne ordinaire
25 do do Barsac do.
A vendre par — DUBUCH FRÈRES,
A15 fév — 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

Vin Rouge en Demi-barriques.

20 demi-barriques vin rouge Château-Margaux, [vieux, de 30 gallons chaque,
20 do do Haut-Talence do.
20 do do St-Julien Médoc do.
20 do do St Estèphe, do, do.
A vendre par — DUBUCH FRÈRES.

Vin Rouge en Barriques.

100 barriques vin rouge vieux St-Julien Médoc [illegible]
[illegible]
A vendre par — [illegible]
15 fév — 77, St-Louis, entre Royale et Bourbon.

C. GODIN,

Libraire, [illegible]
[illegible]
Vient de recevoir un bel assortiment [illegible]
Atelier de reliure [illegible]

A VENDRE, [illegible]
[illegible]

Eglise Protestante Française.

LA Congrégation qui se rassemblait à l'ancienne maison d'Etat continuera d'avoir ses services pendant toute la saison, dans la chapelle située à l'encoignure des rues Canal et Franklin.—Service, le dimanche à 11 heures du matin.
Ecole du dimanche à 9 heures et demie. — 19jn—4

Grande Loge de l'Etat de la Louisiane.

UNE assemblée régulière de la Grande Loge sera tenue dans le local de la Persévérance, encoignure Dumaine et St Claude, samedi, 22 juin, à 7 heures P. M. La plus grande ponctualité est requise.
Par ordre du G∴ M∴
J. J. E. MASSICOT,
12jn—10t — Gd∴ Sec∴

ÉCOLES PUBLIQUES.

Municipalité No. Un.

LE COMITÉ D'EXAMEN se réunira mercredi, le 19 et jeudi le 20 courant, à 5 heures P. M., à la salle du Conseil de la Première Municipalité, pour recevoir les demandes de places aux écoles publiques. Les candidats sont priés de se présenter à l'heure indiquée. — ALBERT FABRE,
14 juin—6 — Président.

Bureau de Santé.

Nouvelle-Orléans, 15 juin 1850.

AVIS est par le présent donné que samedi prochain, la direction du Bureau de Santé nommera des inspecteurs sanitaires pour les différents districts de la ville. Les applications doivent être déposées au bureau du docteur Baxter, secrétaire de la direction, rue du Canal, entre Royale et Bourbon.
17 juin

EDUCATION.

UN JEUNE HOMME, membre d'une des familles respectables de cette ville, ayant complété ses études dans l'un des premiers collèges des Etats-Unis, désirerait consacrer quelques heures de sa journée, à donner à domicile des leçons d'anglais, de français et de latin, ainsi que de mathématiques. Les recommandations les plus satisfaisantes seront fournies. S'adresser à M. Octave de Armas, rue Royale, No 9. — 19 juin—2f

A VENDRE.—Le nègre JOHN, excellent domestique de maison, entendant parfaitement le service d'une table de bonne maison, expert à orner un salon. De plus, excellent vernisseur et polisseur de meubles. Garanti de vices et maladies prévus par la loi. S'adresser No 230, rue des Remparts ou à 69 ½, rue du Canal. — 19 juin—6f

ON DEMANDE—Une domestique blanche, française ou allemande, parlant français, pour servir dans un petit ménage et pour faire la cuisine. S'adresser au Bassin neuf No. 2. — 19jn—3

A VENDRE—Un magasin de groceries en détail, faisant de bonnes affaires, et situé dans la Première Municipalité. Pour les informations, s'adresser à — CADY & HOLMES,
19 juin—1m — 12, rue Gravier.

MAIRIE DE LA Nlle.-ORLEANS,

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN,

Séance de mardi, 11 juin 1850.

Spécifications concernant la réparation des wharfs et de la levée en face de la Municipalité No. Un.

Le contracteur sera tenu de réparer et de tenir en bon ordre, tous les wharfs et la levée en face de la Municipalité No. Un, de la rue du Canal à celle de l'Esplanade, de la manière suivante, savoir:

Aussitôt qu'il y aura un trou dans le plancher des wharfs, le contracteur le fera boucher, immédiatement, et aussitôt qu'il se fera un trou dans la levée, il le fera remblayer avec des coquilles du Lac ou des écailles d'huîtres ou encore du gravois.

Dans le cas où une partie des wharfs s'affaisserait au-dessous du niveau que déterminera le voyer à au moins 2 pieds au-dessus de la marque des plus hautes eaux du fleuve, le contracteur devra la faire relever, immédiatement, en employant des ecles ou en fesant un nouveau travail, comme suit:

Les pilotis auront 12|12 pouces d'équarrissage et seront enfoncés de 15 à 25 pieds en terre à des distances de 10 pieds de centre en centre. Les têtes de pilotis et les chapeaux, qui auront 12|12 pouces d'équarrissage, seront assemblés à tenons et mortaises de 9 pouces. Les lambourdes du plan horizontal et du plan incliné, auront 12|12 pouces d'équarrissage, seront placés à 5 pieds du centre et seront fortement cloués sur les chapeaux avec des chevillettes de 16 pouces de long et de ¾ de pouce de diamètre. Le plancher sera en planches de cypre ou de pin jaune de 3|12 pouces d'équarrissage cloué avec des clous de 8 1|2 à 7 pouces de long. Dans toute cette partie réservée aux bateaux à vapeur on il est nécessaire d'avoir un plan incliné, il y aura une double rangée de pilotis qui recevra un chapeau de 12|12 pouces d'équarrissage, assemblé à tenons et mortaises. Sur le dessus du dit chapeau reposera un chapeau de défense de 12|12 pouces d'équarrissage qui sera boulonné avec des boulons de 1 1|2 pouce de diamètre à chaque cinq pieds. Les deux premiers rangs de pilotis seront boulonnés avec deux boulons de 1 1|2 pouce de diamètre. Les quatre rangées de pilotis du plan incliné seront liées à des distances de 10 pieds par des pièces de 12|12 pouces d'équarrissage, qui seront assujéties à chaque pilot avec des boulons d'un pouce de diamètre. De vingt pieds en vingt pieds il y aura un pilot d'amarrage de 12|12 pouces d'équarrissage qui sera assujetti par deux boulons d'un pouce de diamètre. Les wharfs pour les navires auront deux chapeaux de défense: l'un à 3 pieds au-dessus de la marque des eaux basses et l'autre à un pied au-dessous du plancher des wharfs.

Dans le cas où une partie de la levée s'affaisserait par cause d'éboulement ou par toute autre cause, il sera du devoir du contracteur de la rétablir, avec du sable du fleuve, et de couvrir le nouveau remblai d'une couche suffisante de coquilles ou de gravois.

Quand le Conseil jugera nécessaire de pousser en avant dans le fleuve un wharf ou une portion de wharf, de changer la forme ou la position d'un wharf, ou de relever la levée en entier ou en partie, il sera du devoir du contracteur d'exécuter les dits travaux sans compensation.

Le bord extérieur de la levée sera, toujours, tenu de niveau avec le plancher des wharfs.

Tous les matériaux seront de première qualité et seront fournis par le contracteur.

Le contracteur exécutera, immédiatement, tous ordres du maire, du recorder, du voyer, du député voyer et du wharfinger concernant les réparations des wharfs et de la levée, et en cas de négligence ou de refus de sa part le voyer est autorisé à faire faire l'ouvrage aux frais du contracteur et de le rapporter au Conseil, qui, après examen de la plainte, se réserve le droit d'annuler le contrat sans procédure judiciaire.

Le contracteur fournira un cautionnement de $20,000 pour répondre de la fidèle exécution de son contrat. Le dit cautionnement devant être renouvelé annuellement ou quand le Conseil le jugera convenable.

Les paiemens seront faits tous les trois mois, sur un certificat du voyer, constatant que le travail a été exécuté, et le trésorier comme garantie retiendra un tiers du montant de chaque certificat—le tiers ainsi retenu sera payé à la fin de chaque année.

Les alignements et le niveau seront donnés par le voyer qui aura la surveillance de tous les travaux.

(Signé) — JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 17 juin 1850.
(Signé) — A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
19 juin — H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No. UN.

Séance de mardi 11 juin 1850.

Résolu que le maire est et demeure autorisé à donner avis pendant trente jours après la promulgation de cette ordonnance, du contrat pour l'entretien des wharfs et de la levée de cette municipalité conformément aux spécifications et aux termes ci-joints: le dit contrat devant être passé en deux sections, l'une à partir de la rue du Canal jusqu'à la rue Ste-Anne, et l'autre depuis la rue Ste-Anne jusqu'à la rue de l'Esplanade. Le contracteur devant fournir sécurité sur hypothèque pour la somme de vingt mille piastres.

Résolu de plus, que le contracteur ne pourra pas vendre, transférer ou disposer en aucune manière de son contrat en faveur d'une ou de plusieurs personnes, pendant tout le terme du dit contrat. Autrement le contrat sera déclaré forfait, et le voyer est et demeure autorisé et requis de continuer l'exécution du dit contrat pour le compte et risque du contracteur et de ses sécurités, excepté en cas de mort ou d'impossibilité physique de la part du dit contracteur.

(Signé) — JH. GENOIS, Recorder.
Approuvé, le 17 juin 1850.
(Signé) — A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme,
— H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Le 18 juin 1850.

En vertu des résolutions qui précèdent.—Avis est par le présent donné que le lundi, 22 juillet 1850, à midi précis, à mon bureau, je vendrai au rabais, pour l'espace de cinq années, le contrat pour l'entretien des wharfs et de la levée de la Première Municipalité, le tout conformément aux sus-dites résolutions.
19 juin — A. D. CROSSMAN, Maire.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ No UN,

Séance de Mardi, 11 juin 1850.

RÉSOLU que le Maire est et demeure prié de donner avis pendant trente jours que l'on continuera le pavage en blocs de granit à partir de la rue St Pierre à la rue Jefferson, de la rue de Chartres à la rue de la Levée, de la rue Ste Anne à la rue Madison et de la rue Condé à la Levée.
Approuvé, le 17 juin 1850.
Signé, — JH GENOIS, Recorder.
Signé, — A. D. CROSSMAN, Maire.
Pour copie conforme.
— H. BIER, Commis.

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS.

Le 18 juin 1850.

EN vertu de la résolution qui précède, avis est par le présent donné que le lundi, 22 juillet 1850, à midi précis, à mon bureau, je vendrai au rabais le contrat pour le pavage en blocs de granit à partir de la rue St-Pierre à la rue Jefferson, de la rue de Chartres à la rue de la Levée, de la rue Ste-Anne à la rue Madison et de la rue Condé à la Levée.

Le pavage ci-dessus devant être fait conformément aux spécifications déposées dans le bureau du Voyer.
19 juin— — A. D. CROSSMAN, Maire.

B. TATOUT [illegible]

161, RUE DE CHARTRES, ENCOIGNURE TOULOUSE,
Ancienne Maison TATOUT FRÈRES,
OFFRENT à vendre à des prix très modérés [illegible]
[illegible]

[illegible]

J. BAUDUC,
MARTIN [illegible]
JAMES [illegible]

Bouchons! Bouchons! et Vins!

EN débarquement du navire sarde Césare, capitaine Gandolfo, de Marseille.
34 balles de 15,000 bouchons chaque, fins, surfins et superfins réguliers,
4 balles 15,000 bouchons chaque, surfins pointus,
10 balles, de 6000 do do à damejeanner,
150 caisses vin muscat,
50 caisses vermouth.
A vendre par — PAUL JUGE FILS & CO.,
19 juin—15f — 27, rue St Louis.

Impériales de Manchester, et Calicots imprimés.

UNE variété d'impériales supérieures, de 33 et 36 pouces, de mousselines fantaisies, batiste imprimée, convenables aux marchés mexicains, reçus par l'Elizabeth et le Joseph Badger, de Liverpool, à vendre par
McDOWELL & PECK,
19jn — 96, rue Gravier.

Osnaburgs épais, toiles à draps et à chemises.

30 BALLES Osnaburgs épais, 7/8; 25 balles idem, de 4|4; 30 balles toile à drap, écru, marque Chicopee D. 25 balles idem marque Cabot A., 40 balles toile à chemises 3|4 de Milledgeville, 30 balles coton épais, d'Ashland; 20 balles cotonnades de diverses qualités, venant d'arriver et à vendre par — McDOWELL & PECK,
19jn — 96 Gravier.

PORTO—300 quarts porto à bord du navire Césaré, de Marseille, à vendre par P. LONGIS,
19ju — 47, Vieille Levée.

VIN DE MADÈRE—20 quarts Madère à bord du Césaré, à vendre par — P. LONGIS,
19juin — 47, Vieille Levée.

HUILE D'OLIVE—184 paniers de 12 bouteilles, 96 paniers de 24 ½ bouteilles, à bord du Césaré, à vendre par — P. LONGIS,
— 47, rue Vieille Levée.

CHANGE SUR NEW-YORK. $7,000.—Certificats de dépôt sur la Banque de Cité de New York, en diverses sommes, à vendre par
E. J. HART & CO.,
19juin — 79, Tchoupitoulas.

CHAUX—500 barils et 20 boucauts de Ste Geneviève, en déchargement, et 750 barils Utica, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
19jn — 90, rue des Magasins et 11, Maisons Rouges.

SAVON—100 caisses No 1, à vendre par
HAYMAN & HOLDEN,
19jn — 90, rue des Magasins.

Maison Californienne à Mandeville.

A LOUER pour le 1er juillet, une maison à deux étages, composée de 4 chambres, 2 cabinets et une galerie, cuisine et chambres de domestiques.
Pour les conditions s'adresser à
J. F. BERCIER & CO.,
18 juin — No 54, Vieille Levée.

Demande d'Emploi.

UNE demoiselle pouvant remplir les fonctions d'institutrice de français pour des enfans, ou de dame de compagnie, demande à entrer dans une famille de la campagne en l'une ou l'autre qualité. — 19jn☞

EN MAGASIN ET A VENDRE PAR

A DELAMARE,

No 26, rue St-Louis.

15 quarts pipes cognac, Dumaujeune, 4e preuve.
25 do do Rochelle, Comins, do.
15 do et 8 ½ do do United Proprietors,
12 do et 4 do do do Pinet Castillon 1846,
4 ½ et 5 quarts do Pasteau Charruyer,
2 do et 4 do do O Dupuy, pâle 1846,
100 barriques vin rouge (bon ord.) différents crûs,
40 do do de famille Margaux Médoc,
6 do do vieux Brinckfort,
60 barils vin blanc Hauterne et Barsac,
20 do do vieux do,
15 do Madère de Sicile,
1 pipe vieux do Old Reserve,
1 do do do Old London Particular,
1⁄2 do do do Old Palestinato,
100 paniers champagne Ancor Brand,
50 do Ducal Griffe,
25 do Capt. May,
25 do Gen. Taylor,
100 caisses vin rouge St Julien et St-Estèphe
30 do do 24 ½ bouteilles,
25 do do Léoville,
25 do do Haut Talence,
50 do do Château Lafitte,
25 do do 24 ½ bout. do,
20 do vieux vin Haut-Brion,
100 do vin blanc Haut-Sauterne,
40 do do do 24 ½ bouteilles,
8 pipes genièvre de Hollande,
1 poinçon rum de Jamaïque et 1 Ste-Croix,
2 do do Irish Whiskey.
150 gallons Mayork directement importée,
4 quarts pipes cognac Otard Dupuy 1842, et un assortiment général de tous les articles en liquide, nécessaires aux cafés. — 1er juin

D. ROMNIO Jr.,

MARCHAND COMMISSIONNAIRE ET IMPORTEUR DE CIGARES, TABAC ET CIRE de la Havane.
6 avril — Rue Gravier, No. 34.

V. TARDÉ, COURTIER,

VENTE et ACHAT de toutes espèces de Marchandises

ET PRÊTS D'ARGENT.

185, rue Conti, entre Bourgogne et Rempart.
12mars — dp.epd

Avis aux Menuisiers entrepreneurs.

LE soussigné offre à vendre à des prix modérés du bois d'acajou en billes et en planches, de toutes dimensions. S'adresser rue Bienville, No 229.
14 juin—4 — H. DEDRO.

Broderies Suisses.

UNE belle broderie, bandes, entredeux, robes, mouchoirs, jupes, en débarquement du navire Athens, à vendre par
H. NOEL & GUIRAUD,
17 juin — 103 rue Royale.

VINS EN BARRIQUE—25 barriques vin Haut Talence, 1844, en magasin et à vendre par
J. & J. TARDOS,
17 juin — 31, Vieille Levée.

VINS DE CHAMPAGNE—50 paniers vin de Champagne en débarquement du navire Pyramide, venant du Havre.
50 paniers en magasin et à vendre par
J. & J. TARDOS,
16 juin — 31, Vieille Levée.

CIGARES—En débarquement de la goélette Fairy, de la Havane—28 milliers cigares de différentes marques, telles que Londres, Panetelas, [illegible], Gaïanes, Regalias, Millar, etc. etc, à vendre par
LABORDE & XIQUES,
17 juin — No 3, rue Front.

CERISES—91 caisses cerises de la marque Godard & Co, de Paris, en débarquement du navire Pyramide, du Havre, à vendre par
H. DE GOER & RIPPLARD,
17 juin — 21 rue des Magasins.

CHAPEAUX SOIE—4 caisses chapeaux soie de Lemonnier et Lallié, en débarquement du navire Athens, du Havre, à vendre par
H. DE GOER & RIPPLARD,
17 juin — 21 rue des Magasins.

6 BOUCAUTS Garances EXFF, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.,
17 juin—1m — 99 rue de la Douane.

25 PANIERS Champagne en débarquement du navire Pyramide, du Havre, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.
17 juin—1m — 99, rue de la Douane.

PENSION FRANÇOIS CAMOIN.

A LA CHENIERE CAMINADA.

LES personnes désirant prendre des bains de mer, sont prévenues que je viens d'établir une excellente pension bourgeoise à la CHENIÈRE CAMINADA, et que rien n'a été négligé pour rendre ce séjour agréable. Tous les bateaux d'huîtres reçoivent à leur bord des passagers et se chargent de les rendre chez moi.
8ju—6f — FRANÇOIS CAMOIN.

ON demande dans le pensionnat de Mme Desrayaux, (Nouvelle-Orléans), une dame ou demoiselle française, capable d'enseigner sa langue et les éléments d'arithmétique.
S'adresser à Mme Monrose, rue Dauphine, No. 75, entre Bienville et Conti. — 12 juin—v et c

ON demande à acheter.—Une campagne déjà en rapport de légumes, fruits, maïs et autres productions du pays, située à 6 ou 7 milles de la ville, dans une position agréable et ombragée d'arbres, et où se ferait sentir le besoin d'un petit pensionnat pour les demoiselles.
Les terres doivent être également de première qualité.
Il est inutile de rien proposer hors de ces conditions.
S'adresser au bureau de l'Abeille. — 15 juin

COGNAC—Venant d'arriver.
40 quarts pipes cognac 4e preuve J & J Prom. La Rochelle.
40 do do do do marque Washington
24⁄8 do do do do Saint Criq.
40⁄8 vieux 1re preuve.
40⁄4 " 4e " La Rochelle.
40⁄4 " 4e " F F & C.
20⁄4 " 4e " G. Dempton & Co.
10⁄4 " 4e " J J Roussé.
A vendre par — Fco DE FUENTES & Co,
5juin — 22, Vieille Levée.

VIN EN BARRIQUES ET EN CAISSES—
10 barriques vin rouge Cantenac Médoc.
6 ½ do do do do.
20 do do Palue St Loubès.
30 do do Montferrand.
2000 caisses St-Julien, St-Estèphe, Margaux.
80 do vin blanc Haut Sauterne.
A vendre par — Fco DE FUENTES & Co,
5juin — 22, Vieille Levée.

AUX DISTILLATEURS—100 caisses de 12 cruchons litres pour Curaçao;
30 caisses 12 do ¾ do do do.
En débarquement du navire Eli Whitney de Bordeaux. En magasin: 35 paniers de 100 bouteilles blanches pour liqueurs;—300 caisses de 12 do do do do;—15 do de 25 paniers et pomponelles pour anisette;—200 do de 12 bouteilles litres pour absinthe; 50 do de 12 paubans pour marasquin.
A vendre par — NUMA LACOSTE,
5juin — 147, rue Royale.

Trente piastres de récompense.

PARTIS MARRONS—Le griffe CHARLES, âgé d'environ 43 ans, taille de 5 pieds environ, bien connu comme maçon et habitué à travailler aux équipages. Il se dit libre, c'est à hérité il y a environ une année.

Le nègre JAMES, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 3 pouces, très connu comme vendeur de bière, qui appartenait à M. G. Garnon, absent depuis le 3 juin.

Le nègre LOUIS, teint noir, âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 5 ou 6 pouces, s'est absenté depuis le 16 [illegible] est connu comme vendeur de bière.

[illegible]

AMUSEMENTS.

Variétés de Placide.

Jeudi soir 20 juin,

Le spectacle commencera par la farce de
AN ALARMING SACRIFICE.

Suivi d'un grand ballet divertissement, par les principaux danseurs. Terminé par la petite pièce mythologico-musico comique
THE OLYMPIC DEVILS.

Prix d'admission.—Loges et parquet 75 cents.—Troisième galerie pour les personnes de couleur 50 cents.—Galerie, 25 cents.

INSTITUT ST-LOUIS.

Dirigé par Mme DERON.

Pension et externat de Demoiselles,

NOUVELLE ORLEANS,

145, rue St-Louis, entre Bourgogne et Dauphine.

M. et Mme DERON ont l'honneur d'annoncer aux familles que, cette année comme les précédentes, ils ne donnent pas de vacances. Ils continueront à faire, pendant la saison d'été, les mêmes cours que pendant le reste de l'année. Bien que d'habiles professeurs et d'excellentes maîtresses soient attachés à l'Institut St Louis, M. et Mme Deron consacrent eux mêmes tous leurs soins et tout leur temps aux diverses branches de l'instruction, et ils peuvent ainsi, par des efforts personnels, garantir la solidité et la rapidité des progrès de leurs élèves.

Mme Deron dirige elle même les exercices religieux des élèves catholiques qui sont préparées à la *première communion* et à la *confirmation* par M. l'abbé Thonnmier, dans la chapelle de l'institut St-Louis.
18 juin—3m

Institutrice française demandée.

ON demande pour la ville une bonne institutrice française.—S'adresser au bureau du journal.
14 juin—☞

LES soussignés viennent de recevoir par les navires Geo. W. Bourne, Uriel, Florida et Elizabeth, de Liverpool:
40 balles Impériales,
60 do indiennes fantaisie 7/8 et 9/8,
20 do do blanches et bienes,
20 do mousselines Balzarine nouveau genre,
35 do satins couleurs 3|4, 7/8 et 4|4,
10 do cantonee fantaisie,
10 caisses coutils Collin fantaisie,
50 do bobines fil,
24 balles toiles écrue de Russie.

Ainsi qu'un grand assortiment de brétagnes, acras, estopillas, mousseline, fantaisie à carreaux, bas en soie et coton, soie à coudre, &c., convenable pour le marché Mexicain et qu'ils offrent à vendre à des conditions très raisonnables.
12 juin—1m — H. BOYLE & Co.
— 9, rue Bienville.

A PARTIR du 1er juin 1850, la maison de commerce P. J. PAVY & CO. changera son nom commercial en celui de P. J. PAVY, LOBIT & CO. Les associés seront:
P. J. PAVY,
F. LOBIT,
1erjn—1m — A B CHARPENTIER.

Marchandises sèches—Marchandises sèches

THOMAS BRADY, 22, Chartres.

A dater du 3 juin, cette maison offre à vendre tout le stock de marchandises sèches et fantaisie maintenant en magasin, à un prix tellement réduit que l'écoulement ne peut tarder à s'opérer. Cette mesure a été adoptée afin de disposer le magasin à recevoir les commandes considérables de marchandises d'automne qui viennent d'être faites au Nord.

MOUSSELINES, BAREGES ET TISSUS, CHALES, ECHARPES ET MANTILLES, GANTS, BAS ET RUBANS. DENTELLES, TOILES &c, ainsi qu'un grand nombre d'articles divers qui sont offerts à 20 POUR CENT AU-DESSOUS DES PRIX HABITUELS.
3 juin—30 — THOMAS BRADY,
— 22, rue Chartres.

Agence de la Compagnie générale d'Assurance Mutuelle.

—DIVIDENDE.—

LES certificats de scrips pour un dividende de 16 pour 100 déclaré par cette compagnie sur les primes de l'année dernière sont maintenant prêts à être délivrés au Bureau, 45 rue du Camp, ou contre remboursement ou endroit 6 pour 100 d'intérêt dus sur les certificats émis par la compagnie en 1845 et 1849.
— CH. BRIGGS & EDW. OGDEN, agents.
17mai—[illegible]

Avis au public.

LE comité des finances du Conseil de la municipalité No 2, informe le public que d'après une résolution de ce Conseil il a reçu des pouvoirs de conférer avec les représentants légaux des parties intéressées dans le compromis original relatif à la batture de 1820, et sont par conséquent prêts à faire droit à toutes personnes ayant des réclamations dans cette affaire, en vertu d'un acte de la Législature de l'Etat, passé en mars 1850, et d'en donner un arrangement à l'amiable.
GEO. C. LAWRASON, }
HENRY KENDRAW, } Comité des Finances.
C. D. YANCEY. }
29 mai—1m

Thérèse Bonifacy,

Rue Royale, 149.

A L'HONNEUR d'annoncer aux amateurs de la sellerie fine, qu'il a en magasin un joli assortiment de selles françaises et anglaises, pour homme ainsi que pour femme, selles d'un tout nouveau modèle pour enfants de tout âge, avec tous les articles qui s'y rattachent. Il a également des harnais français supérieurs, très assortis, en outre il se charge d'établir tout ce qu'on voudra lui faire à ordre.—Le tout à des prix modérés. — 9mai—3m

PENDANT mon absence de la ville, M. EDWARD BARNETT est chargé de ma procuration.
18jn — WM. F. TALBOT.

PERDU hier dans la matinée une paire de lunettes en or, renfermée dans une boîte en maroquin rouge.
Une récompense libérale sera donnée à la personne qui rapportera cet objet à — A. BOUTIN,
No 19, rue Royale ou No 23, rue Bourbon.
18jn—3f

A. BLACHE,

ENCANTEUR,

No 39, rue Vieille Levée.

Seul agent des marques suivantes
Eau de vie marque du [illegible],
Genièvre do [illegible],
Rhum do [illegible],
Rhum do de la Louisiane,
Savon de P. K. Barnes & Co, No 1 et 2.
4 juin—1 an

MAGASIN DE SOIERIES EN GROS

AU COMPTANT.

C. YALE Jr. & Co

Soierie nouveautés.
—CHAPEAUX DE PAILLE, RASSADES,
—ARTICLES POUR MODISTES,
—RUBANS, DENTELLES,
—GANTS, SHALS,
—TOILE ET BAS.
23 fev—6 m — No 27, rue des Magasins, Entre Commune et Gravier.

VIRGILIO BIANCHI,

Professeur de Chant et de Piano,

No. 6, rue Baronne.

M. V. BIANCHI, professeur de Piano et de Chant, informe le public qu'il vient de se fixer en ville d'une manière permanente. Sa longue habitude de l'enseignement musical et la supériorité de sa méthode de chant, lui permettent d'offrir aux amateurs et aux élèves qui voudraient prendre de ses leçons, toutes les garanties désirables.
3 juin—ou 15 juin

Avis aux Propriétaires de Mandeville.

LES personnes ayant des propriétés à Mandeville, le sont invitées à [illegible] le 1er juillet prochain, et de payer leurs taxes de l'année [illegible].
Les propriétés dont les taxes [illegible] payées seront saisies et vendues.
LOUIS COQUILLON,
Secrétaire de la corporation de la Ville de Mandeville.
Mandeville, 18 mai 1850.
22 mai—j 1er juillet.

A LOUER.—Un magasin à 2 étages, situé encoignure St-Ferdinand et Levée, 3me Municipalité. Les conditions seront avantageuses. S'adresser à J. B. Ducret, rue St-Louis, ou à M. Voisin, rue Ste Anne, encoignure Dauphine. — 6juin—3m

AVIS—Le soussigné ayant été renommé notaire public pour la ville et la paroisse d'Orléans, continuera ses affaires à son ancien bureau No 83, rue Royale, — THEO. GUYOL.
8jn—3m

A VIS—BRESSAND & BELLANGER ayant acheté de Courvoisier & Co leur établissement de confiserie, situé à l'encoignure Royale et Orléans, préviennent le public que l'avenir ils continueront leurs affaires sous la raison de BRESSAND & CO, et qu'en cas de n'épargneront rien pour continuer à cet établissement le patronage de vogue dont il a toujours joui sous leurs prédécesseurs. 10 juin—30

A VENDRE par le soussigné:
20 quarts et 10 huitièmes pipes cognac
30 meules fromage Gruyère,
60 barriques vin pour famille,
30 barils vin blanc,
200 livres champignons secs,
15 caisses fruits à l'eau de vie,
220 " liqueurs d'importation directe,
15 " pruneaux 1er choix.
Un grand assortiment de groceries pour famille.
12 juin — JEAN PIERRE,
— Encoig. Royale et St-Pierre.

GRAND BON MARCHÉ.

Cinq mille yardes de jaconats

imprimées, bon teint, à dix et quart cents la yarde

Huit mille yardes

BAREGES DE PARIS, le tout à

Dix huit cents trois quarts la yarde.

Toiles lustrées changeantes.

Depuis dix cents et au-dessus.

TOILES D'IRLANDE, Marchandises du pays et autres marchandises, à vendre par
11juin—1m — THOMAS BRADY,
— 22, rue de Chartres.

BOTTES, SOULIERS ET BROGANS—[illegible], en déchargement des navires St-Louis, [illegible] et Kentucky, à vendre par — R. G. HOBBS,
17 juin — 12, rue de la Douane.

BOTTES, SOULIERS ET BROGANS — [illegible] en débarquement du navire [illegible], à vendre par
G. W. DUNBAR,
17 juin — 28, rue de la Douane.

COGNAC—200 [illegible]
[illegible]
17 juin — J. & J. TARDOS,
— 31, Vieille Levée.

VINS EN CAISSES—1100 vin Margaux, St-Julien, bon ordinaire,
[illegible]